

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mars, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Approbation du compte de gestion 2024

**Délibération n° :** 476-2025

**Annexe :** Compte de gestion 2024

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 20

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 15

**Nombre de voix exprimées :** 66

**Nombre de membres excusés, absents :** 3

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves DOLISI

**Présent-e-s:**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Denise REY

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Franck NICCOLETTI

Mikaël SCHNEIDER

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Michel ALLISIO

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Bruno AYCARD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Marjorie VIORT

**Représenté-e-s (pouvoirs) :**

**Philippe SCHELLENBERGER**, délégué de la commune de Brignoles a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,

**Marie-Pierre EMERIC**, déléguée de la commune de Garéoult a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière-d'azur,

**Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Jacques PAUL, délégué de la commune de la Celle,

**Carine PAILLARD**, déléguée de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Sophie LE METER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,



Une autre vie s'invente ici

**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à **Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux,  
**Virginie PHELIPPEAU**, déléguée de la commune de Solliès-Toucas a donné pouvoir à Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,  
**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets a donné pouvoir à Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,  
**Véronique MIQUELLY**, déléguée du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à Marie-Laure PONCHON, déléguée du département du Var,  
**Christophe MADROLLE**, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Excusé-es, absent-e-s :**

Jean-Marie LACATENA, Cathy SILVI, Marc LAURIOL.

**Etaient également présent-e-s :**

Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Denis MOLES, Membre du Conseil citoyen du Parc ; Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Fabienne EVANS, Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Estelle BOSSART, Chargée de projet Urbanisme Durable.

---

**Vu :**

- \* Le code général des collectivités territoriales notamment son article L2121-31

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives, les virements de crédits, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion 2024 dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2024 ; celui de tous les titres émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2024 du budget principal en pièce jointe, dont les écritures sont conformes au projet de compte administratif du syndicat mixte pour le même exercice ;
- **DE DIRE** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DE DIRE** qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le compte de gestion 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS